

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Décision Modificative N°3 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Principal

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajuster pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette décision modificative n°3 une augmentation des crédits en fonctionnement de 138 979 € répartie comme suit :

D'inscrire :

- Une contribution exceptionnelle au SIREC pour 201 000 €,
- Une subvention d'équilibre pour l'EPLC pour 104 000 €,
- Un complément sur la contribution 2020 SIVU pour 36 000 €,
- Un Soutien aux sinistrés de la ville de Tende pour 4 000 €
- APAFED – Dotation Politique de la Ville 2020 pour 2 000 €,
- Un Soutien aux artisans et commerçants via une Subvention au Club des entreprises pour 5 000 €,
- Une animation « Cenon été 2020 » réalisée par l'Association Fêtes le Mur pour 2 880 €.

D'annuler des subventions allouées pour des actions qui n'ont pas eu lieu pour – 13 260 €,

De compléter la provision pour dépréciation des créances douteuses pour 3 359 €

Concernant la section d'investissement un complément de 209 460 € est nécessaire suite à la régularisation comptable :

Règlement de l'avance sur le cimetière

Régularisation lignes budgétaires suite à la mise à jour l'inventaire

DM 3	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordre				
Virement				
De section à section				
Intérieur section (Patrimoniales)				
Réel	138 979	138 979	209 460	209 460
Total Section	138 979	138 979	209 460	209 460

Balance Générale du Budget Principal

	BP 2020	DM 1	DM 2	DM 3	Total Budget 2020
Recettes de Fonctionnement	46 229 290,46	61 853	93 431	138 979	46 523 553,46
Dépenses de Fonctionnement	46 229 290,46	61 853	93 431	138 979	46 523 553,46
Recettes d'Investissement	17 065 297,54		272 150	209 460	17 546 907,54
Dépenses d'Investissement	17 065 297,54		272 150	209 460	17 546 907,54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

33 voix pour

2 abstentions

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2020.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.